

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 08 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente de Seychalles après convocations légales en date du 01 juillet 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	M. Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme MARMY Marie-France donne pouvoir à Mr COSSON Alain
- Mme OLIVON Anne-Marie donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET, Mr Bernard FRASIAK

**VOTE : En exercice : 35 Présents : 28 Représentés : 4 Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

**Objet** : marche n°04-2022 - réalisation des travaux de requalification des zones d'activités de la commune de communes entre dore et allier - lot n°1 travaux de voirie et réseaux divers - avenant n°2

**MARCHE N°04-2022 - REALISATION DES TRAVAUX DE  
REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER - LOT N°1 TRAVAUX DE  
VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - Avenant n°2**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment en ses articles L 2194-1 et R 2194-7,
- Vu l'avis de la CAO en date du 30/06/2025 ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13/12/2022 autorisant Mme la Présidente à signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est comme titulaire ;
- Vu l'avenant n°1 notifié le 19/10/2023 portant ajustement de quantités et ajout de prix nouveaux,
- Vu le projet d'avenant n°2,

Par marché n°04-2022, l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST s'est vu confier par la Communauté de communes Entre Dore et Allier, les travaux de requalification (lot 1 - travaux de VRD) des zones d'activités de Lezoux, Peschadoires et Orléat.

Ce marché a été notifié le 10/03/2023 pour un montant initial de 641 669,10 € HT (variante sans PSE).

Par l'avenant n°1 notifié le 19/10/2023, il a été pris en compte des modifications et adaptations survenues en cours de chantier. Ces modifications comprennent des ajustements de quantités et l'ajout de prix nouveaux.

Le montant du marché découlant de l'avenant n°1 est de 638 361,50 € HT.

Le présent avenant n°2 a pour objet de prendre en compte, pour les travaux à venir sur la ZI Hautes Technologies (Peschadoires), les modifications de quantités sur les postes voiries en lien avec la création d'un ralentisseur, l'ajout de panneaux de signalétique afférent et le traitement des eaux pluviales qui en découle.

Ces modifications comprennent, comme indiqué dans l'avenant n°2 ainsi que dans le détail quantitatif et estimatif actualisé :

- D'une part, l'ajustement des quantités par rapport au Détail Quantitatif Estimatif (DQE) initial ;

**Montant de cette modification : + 4 826,25 € HT**

- D'autre part, l'ajout de prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et Détail Quantitatif Estimatif (DQE) initial ;

**Montant de cette modification : + 3 010,00 € HT**

L'incidence financière globale de cette modification s'élève ainsi à + 7 836,25 € HT, représentant une augmentation par rapport au montant initial du marché de + 0,71 %. Le projet d'avenant n°2 est joint à la présente délibération.

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de 646 197,75 € HT.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser Mme La Présidente à signer avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, titulaire du marché n° 04-2022 (lot 1), l'avenant n°2 pour un montant de + 7 836,25 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025  
Signé par Jean-Louis DERBIAS,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025  
Signé par Elisabeth BRUSSAT,  
Présidente

